



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 9 août 2017 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Christian Gauthier	Conseiller Siège 4
Madame Isabelle Clément	Conseillère Siège 5
Monsieur Fernand Gagnon	Conseiller Siège 6

Est absent :

Est aussi présent :

Monsieur Christian Michel, directeur général.

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00 devant 5 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

2017-08-164

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 9 août 2017 soit ouverte à 19 h 01 devant 5 contribuables.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017

100 Administration générale

- 1.1 Acceptation des salaires et remises pour le mois de juillet 2017
- 1.2 Acceptation du journal des déboursés pour le mois de juillet 2017 (415 à 419)
- 1.3 Municipalité Montcerf-Lytton – Appui révision de la politique d'assurance-emploi



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- 1.4 Remplacement de pièces pour internet au presbytère
- 1.5 Consultation pour un projet pilote en transport collectif
- 1.6 Employé de fin de semaine pour station de lavage de bateaux
- 1.7 Fermeture des bureaux le 11 août 2017 – Entretien de planchers
- 1.8 Avis de motion règlement 2017-059 relatif aux nuisances

200 Sécurité publique

- 2.1 Renouvellement du Contrat de répartition 911
- 2.2 Municipalité de Messines – Service centralisé d’appels d’urgence 911

300 Transport

- 3.1 Mme Stéphanie Vallée – Recommandation Programme PAARRM
- 3.2 Ministère des Transports – Réponses aux dossiers de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
- 3.3 Offre de service – Retirer souche halte routière
- 3.4 Rechargement granulaire – chemin du Lac-des-Îles Est et traverse du Lac-Long

400 Hygiène du milieu / Environnement

- 4.1 Municipalité du canton de Ristigouche Partie-Sud-Est – Appel à la solidarité

500 Santé et Bien-être

- 5.1 Clinique Santé Haute-Gatineau

600 Aménagement, Urbanisme et Développement

- 6.1 La Véloroute des Draveurs – Sentier Transcanadien
- 6.2 Logo Sentier VTT – Soumission Onaki
- 6.3 Approbation de plan pour régie des alcools – Petit Cowboy

700 Loisirs et Culture

- 7.1 Ouverture Maison des Jeunes
- 7.2 Délégation française – Visite au mont Morissette les 4 et 5 septembre 2017
- 7.3 Blue Sea en Fête – Rapport d’activités
- 7.4 Invitation – Salon des loisirs
- 7.5 Pique-nique annuel de l’association du parc régional du mont Morissette, inauguration de la tour et du sentier VTT
- 7.6 Contribution financière municipale – Frais cours de danse
- 7.7 Tournoi de balle molle familial – Lettre de remerciements
- 7.8 Piste cyclable- Enseigne de stationnement

800 Correspondance

- 8.1 Rapport d’activités du maire pour le mois de juillet 2017
- 8.2 Gracefield – Conférence de presse sentier de la Croix
- 8.3 Travaux MTMDET – Communiqué de presse
- 8.4 Article La Presse – Myriophylle à épi
- 8.5 L’Association du bassin versant du lac Blue Sea – Bulletin #30 – Juillet 2017
- 8.6 APELL – Bulletin été 2017



900 Varia

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance

2017-08-165

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 9 août 2017 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel avec les ajouts suivants :

5.1 Clinique santé

7.7 Tournoi de balle molle familial – Lettre de remerciements

7.8 Piste cyclable- Enseigne de stationnement

ADOPTÉE

2017-08-166

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 4 JUILLET 2017

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2017 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2017-08-167

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN JUILLET 2017

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 27 à 30 de juillet 2017 et qui totalisent un montant de 26 809,84\$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 15 353,70\$ pour les salaires versés en juillet 2017 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 1 409,74\$ pour le mois de juillet 2017 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 3 282,52\$ pour le mois de juillet 2017 soient acceptées.

ADOPTÉE



2017-08-168

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUILLET 2017

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE les déboursés de juillet 2017 qui totalisent un montant de 195 303.66\$ sur le journal des déboursés nos 415 à 419 soient acceptés.

ADOPTÉE

2017-08-169

MUNICIPALITÉ MONTCERF-LYTTON – APPUI REVISION DE LA POLITIQUE D’ASSURANCE EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau n’est plus considérée comme une région éloignée et qu’elle l’était par le passé et que les travailleurs saisonniers avaient droit à cinq semaines additionnelles d’assurance emploi;

CONSIDÉRANT QUE les cinq semaines ne sont pas suffisantes avant le retour au travail; les semaines devraient être majorées à la hausse;

CONSIDÉRANT QUE dans notre région, il y a beaucoup d’emplois saisonniers dans le tourisme, la foresterie, la restauration, etc.;

CONSIDÉRANT QUE selon l’assurance emploi, le nombre de prestataires a baissé, mais ce n’est pas une réalité;

CONSIDÉRANT QUE certaines prestataires saisonniers ne peuvent recevoir de prestations jusqu’à leur retour au travail;

CONSIDÉRANT QUE selon les statistiques, notre MRC est une des plus pauvres de la province de Québec;

CONSIDÉRANT QU’ une hausse des semaines de l’assurance emploi serait bénéfique pour l’ensemble de l’Outaouais;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil demande au premier ministre, monsieur Justin Trudeau, de revoir la politique d’assurance emploi afin que nos citoyens puissent recevoir des prestations plus longtemps;

QUE copie conforme de cette résolution soit envoyée à notre député fédéral, monsieur William Amos et à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

2017-08-170

REPLACEMENT DE PIÈCES POUR INTERNET AU PRESBYTÈRE

CONSIDÉRANT QUE suite à une problématique de stabilité de la connexion internet sans-fil au presbytère, nous avons obtenu, en juin, une offre de service d’Informatique DL pour le remplacement d’équipement dans le but de rétablir le service de façon stable et assurer l’accès pour les employés et les utilisateurs;



CONSIDÉRANT QU' à la séance de juillet (résolution #2017-07-148), il a été résolu de vérifier avec Picanoc.net pour une deuxième offre de service afin de comparer les prix et il fut aussi résolu d'obtenir un prix pour une connexion haute vitesse indépendante auprès de Picanoc et Bell;

CONSIDÉRANT QUE nous avons par la suite, reçu des offres de service de Picanoc.net pour le remplacement des équipements requis pour la passerelle sans fil, et des offres pour une connexion indépendante pour le Presbytère;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Picanoc.net pour le remplacement des équipements pour la passerelle sans fil du bureau vers le presbytère est l'option la moins dispendieuse de toutes les offres proposées;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte l'offre de Picanoc.net pour le remplacement de 2 nanostations, incluant les pièces et accessoires requis, l'installation et la configuration;

QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation à cet effet.

ADOPTÉE

NOTE : Consultation pour un projet pilote en transport collectif
Accusé de réception – La municipalité ne désire pas participer à ce projet

2017-08-171

EMPLOYÉ DE FIN DE SEMAINE POUR STATION DE LAVAGE DE BATEAUX

CONSIDÉRANT QUE la station de lavage de bateaux est maintenant en opération;

CONSIDÉRANT QUE durant la semaine, les gens peuvent s'enregistrer au bureau municipal de 8h à 16h30;

CONSIDÉRANT QUE les fins de semaine, les gens peuvent s'enregistrer au presbytère de 10h30 à 16h;

CONSIDÉRANT QU' il y a 72 heures à combler jusqu'à la fermeture de la station de lavage de bateaux, soit le 4 septembre;

CONSIDÉRANT QUE deux options s'offrent, dont :

- . Utiliser un des employés étudiant présentement à l'embauche de la municipalité et remplacer 12 heures de sa semaine par 12 heures la fin de semaine ou les deux en alternance;
- . Embaucher une ressource étudiante qui pourra assurer la surveillance durant les fins de semaines et remettre les certificats de lavage aux utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- QUE ce Conseil retienne les services de Emric Dumas Lavoie pour la station de lavage de bateaux à raison de 12 heures par semaine et ce, jusqu'au 4 septembre 2017;
- QUE si l'employé est non disponible, demander à un pompier, et en cas de non disponibilité des pompiers offrir le poste à une ressource étudiante au salaire minimum, et ce jusqu'à la rentrée des classe;
- QUE Pierre Normandin et Fernand Gagnon se proposent pour faire une journée chacun, afin de remplir les certificats et faire de la sensibilisation.

ADOPTÉE

2017-08-172

FERMETURE DES BUREAUX LE 11 AOÛT 2017 – ENTRETIEN DES PLANCHERS

- CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur qui procède au cirage et polissage des planchers a de la disponibilité le 11 août dès 12h00;
- CONSIDÉRANT QUE pour faire les travaux, l'entrepreneur demande à ce que, dans la mesure du possible, les meubles soient retirés et que les employés soient absents;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

- QUE ce Conseil autorise la fermeture des bureaux en après-midi et que les employés de l'administration soient rémunérés pour leur après-midi.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2017-059

Avis de motion est par la présente donné par, Fernand Gagnon, conseiller, voulant que le règlement n° 2017-059 «*relatif aux nuisances*» sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement sera remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

2017-08-173

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE RÉPARTITION 911

- CONSIDÉRANT QUE le service de répartition 911 avec CLR vient à échéance le 31 décembre 2017;
- CONSIDÉRANT QUE des demandes d'offre de services a été soumis à quelques organismes;
- CONSIDÉRANT QUE l'organisme CAUCA a déposé une offre de services;
- CONSIDÉRANT QUE CAUCA a procédé à une refonte en profondeur de leur organisation et ont développé un programme qui a su plaire à 550 municipalités partenaires;



CONSIDÉRANT QUE CAUCA offre gratuitement la répartition des services incendies aux municipalités qui lui confient la réponse aux appels 911 en lui transmettant les revenus reliés (taxe mensuelle pour lien filaire ainsi que pour les abonnés pour lien cellulaire ou IP) au centre de réponse 911;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA met aussi à la disposition de sa clientèle partenaire une gamme de logiciels (gratuiels) spécialisés pour la gestion des incendies :

- . Liste des pompiers
- . Liste des ressources
- . Plans d'interventions
- . Gestion de niveau de risque
- . Gestion des protocoles incendie
- . Etc

CONSIDÉRANT QUE les équipements requis afin de mettre en place la configuration sont :

- . 1 station de base (système IP)
- . 1 radio mobile
- . 2 liens internet (2 fournisseurs différents)

CONSIDÉRANT QU' il faut aussi vérifier la compatibilité des radios mobiles existants avec leur système;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de CLR, qui sont nos répartiteurs actuels;

CONSIDÉRANT QU' avec l'option CLR, nous sommes assuré de la compatibilité de nos équipements de communication radio actuels;

CONSIDÉRANT QU' un regroupement composé de 5 municipalités au sud de la MRC à déjà renouvelé avec CLR, dont Gracefield avec qui nous avons une entente d'entraide;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cayamant avec qui nous avons aussi une entente d'entraide ont renouvelé avec CLR;

CONSIDÉRANT QU' afin d'assurer une communication efficace entre les municipalités avec qui nous sommes appelées à intervenir en entraide, il est souhaitable et primordial d'avoir une compatibilité radio sans faille;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le renouvellement en considérant l'option CLR, et ce, pour une période de 5 ans;

QUE le maire et/ou la direction générale soient autorisés à signer au nom de la municipalité tout document à cet effet;

QUE ce Conseil demande à la direction générale de communiquer avec les municipalités de Messines, Bouchette et Déléage pour les informer de notre renouvellement.

ADOPTÉE



2017-08-174

VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES

CONSIDÉRANT QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise de la taxe imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Blue Sea demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible, à l'entreprise GROUPE CLR INC. dont le siège social est situé au 7200, boulevard Jean-XXIII, Trois-Rivières, (Québec), G9A 5C9 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

ADOPTÉE

NOTE : Municipalité de Messines – service centralisé d'appels d'urgence 911
Accusé de réception, informant Messines que nous avons renouvelé pour une période 5 ans avec CLR

NOTE : Mme Stéphanie Vallée – Recommandation au Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le versement d'une somme de 32 417\$ dans le cadre du programme PAARRM.

NOTE : Ministère des Transports – Réponses des dossiers au Préfet de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

NOTE : Offre de service – retirer souche halte routière

2017-08-175

RECHARGEMENT GRANULAIRE – CHEMIN DU LAC-DES-ÎLES ET TRAVERSE DU LAC LONG

CONSIDÉRANT QU' à plusieurs endroits sur le chemin du lac-des-îles est, le rechargement granulaire a été fortement réduit, majoritairement à cause des pluies diluviennes que nous avons connues lors des derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE l'opérateur de la niveleuse nous a informés de cette problématique lors de ces dernières interventions sur ce chemin, de plus il soulève que plusieurs affleurements rocheux sont apparus suite aux fortes pluies, et nous informe qu'il n'y a plus assez de matériel granulaire pour niveler ces sections;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder au rechargement granulaire de ces sections problématiques pour assurer une surface de roulement adéquate et sécuritaire pour les usagers de cette route;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise un montant de 10 000\$ pour le rechargement granulaire de ces sections ciblées par l'entrepreneur responsable du nivelage des chemins municipaux;

QUE ce montant soit puisé dans le fonds carrière et sablière destiné aux réparations sur les chemins municipaux;

QU' avant de procéder aux travaux, les roches qui sont amovibles soient retirées de la chaussée afin d'assurer la longévité de ce rechargement.

ADOPTÉE

NOTE : Municipalité du Canton de Ristigouche partie-sud-est – Appel à la solidarité – accusé de réception.

NOTE : Clinique Santé : Brunch qui devait avoir lieu dimanche le 13 août sera remis à une date ultérieure.

NOTE : Véloroute des Draveurs – Sentier transcanadien – Invitation à célébrer simultanément le raccordement complet du Grand Sentier et le 150^e anniversaire de la confédération à Gracefield le 26 août 2017

2017-08-176

LOGO SENTIER VTT – SOUMISSION ONAKI

CONSIDÉRANT le besoin de donner une identité au sentier VTT, surtout au niveau de la signalisation, afin d'éviter que celle-ci se fonde dans le paysage et la panoplie d'affichage déjà présente sur les sentiers et routes qui seront empruntées pour le parcours entre les deux tours;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation devra être facilement reconnaissable pour les usagers;

CONSIDÉRANT QU' il n'existe pas beaucoup de firmes œuvrant dans la conception de logo dans la région de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé une offre de service à Onaki création qui a collaboré avec plusieurs organismes de la région pour la conception de logos et graphiques, et qui propose la conception de deux logos différents qui nous seront soumis pour approbation par les deux municipalités;

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte l'offre d'ONAKI pour la conception de deux logos pour confirmer l'identité du sentier VTT qui reliera les tours du Mont Morissette et celle du Mont Cayamant;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation à cet effet;
- QU' à la réception des deux logos, une rencontre soit organisée entre les représentants des deux municipalités afin de choisir celui qui convient mieux ou proposer des modifications pour retoucher le logo.

ADOPTÉE

NOTE : Approbation de plan pour régie des alcools – Petit Cowboy
Remis à une séance ultérieure

NOTE : L'association québécoise d'urbanisme – Invitation journée de formation le 30 septembre 2017 à Nicolet

2017-08-177

OUVERTURE MAISON DES JEUNES

CONSIDÉRANT QUE selon l'offre d'emploi pour l'animateur jeunesse à la Maison des Jeunes et animateur culturel au Presbytère, la maison des jeunes aurait dû être ouverte à partir du jeudi suivant la fin de l'année scolaire en juin;

CONSIDÉRANT QUE certaines situations sont survenues et que l'ouverture a été reportée et que la Maison des Jeunes est demeurée fermée;

CONSIDÉRANT QU' il y a eu des rencontres avec certains intervenants afin de trouver des solutions afin que la Maison des Jeunes soit un milieu sain pour les jeunes de la municipalité;

CONSIDÉRANT les coûts associés à une ressource qualifiée afin d'assurer le bon fonctionnement de la maison des Jeunes et la sécurité des jeunes qui la fréquentent, peuvent parfois être très élevés;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil demande à la direction générale de faire les vérifications pour les coûts associés à une ressource qualifiée pour s'occuper de la Maison des Jeunes;

QUE la direction générale s'informe auprès des autres maisons des jeunes afin de connaître la recette du succès;

QU' une rencontre aura lieu le 21 août 2017 avec les membres du Conseil pour étudier les possibilités qui s'offrent à nous pour une saine gestion de la Maison des Jeunes et pouvoir à des activités stimulantes pour les jeunes de la municipalité.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2017-08-178

DÉLÉGATION FRANÇAISE – VISITE AU MONT MORISSETTE LES 4 ET 5 SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE les 4 et 5 septembre prochain, un groupe de fraternité Française dont un total de 37 délégués représentant chacun une fraternité de la France et se rendront au mont Morissette afin de découvrir une partie de l'histoire de leur « Cousins québécois »;

CONSIDÉRANT QU' à la séance ordinaire de mars 2017 (résolution #2017-03-072), le conseil avait résolu d'offrir, aux frais de la municipalité, une dégustation de vin Québécois, lors du passage de la délégation française ainsi que pour les membres du conseil municipal et autres dignitaires présents;

CONSIDÉRANT QU' aucun budget n'avait été mentionné pour cette dégustation;

CONSIDÉRANT QUE l'association du parc régional du mont Morissette de son côté, s'offre pour déboursier les frais d'achat de fromages locaux pour accompagner la dégustation de vin;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'achat d'une caisse de vin pour l'événement ainsi que des verres à vin en plastique, assiettes et autres accessoires nécessaires à la réception de la délégation le 5 septembre prochain.

ADOPTÉE

2017-08-179

BLUE SEA EN FÊTE – RAPPORT D'ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur des loisirs a déposé le bilan financier de l'activité Blue Sea en fête 2017;

CONSIDÉRANT QUE le bilan fait état de profits de l'ordre de 3 460,51\$;

EN CONSEQUENCE Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accuse réception du rapport et bilan de Blue Sea en fête;

QUE ce Conseil affecte les profits de l'activité à l'achat d'équipement sonore pour les activités futures, plus spécifiquement un système de son avec amplificateur et colonne de son.

ADOPTÉE

NOTE : Invitation –Salon des Loisirs MRCVG 7^{ième} édition
Coordonnateur des loisirs sera présent pour représenter la municipalité et faire la promotion des activités offertes par la municipalité et ses organismes.

NOTE : Pique-nique annuel du Mont Morissette : date officielle 30 septembre 2017.

NOTE : Contribution financière municipale – Cours de danse
Conseil veut étudier la question et proposer un montant forfaitaire en guise de contribution financière pour toute activité sportive auxquelles sont susceptible de participer les jeunes de Blue Sea.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- NOTE : Tournoi de Balle-molle familial : Envoyer une lettre de remerciements à Monsieur Raymond Tremblay et tous les organisateurs pour cet événement annuel devenu un incontournable.
- NOTE : Stationnement piste cyclable : le Conseil demande à savoir si une signalisation adéquate sera installée afin de diriger les cyclistes et autres usagers de la piste cyclable vers le stationnement situé sur le chemin de la Gare – On confirme que les démarches sont en cours.
- NOTE : Rapport d'activités du maire pour le mois de juillet 2017.
- NOTE : Gracefield – Conférence de presse pour ouverture du sentier de la Croix.
- NOTE : MTMDET : Communiqué de presse pour fermeture de chemins temporaire.
- NOTE : Article la Presse – Myriophylle à épi
- NOTE : Dépôt du bulletin de l'Association du bassin versant du lac Blue Sea – Numéro 30 - Juillet 2017
-

Période de questions de 20h05 à 20h40

2017-08-180

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 9 août 2017 soit close à 20h40.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2017.

Christian Michel
Directeur général et Secrétaire-trésorier